



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20260309-DEL-2026-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

Publication : 13/03/2026

2026

Schéma de Mutualisation des Services



Mise à jour – Mars 2026

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit l'obligation, pour chaque EPCI à fiscalité propre, d'élaborer un Schéma de Mutualisation des Services qui devait être adopté au plus tard le 31 décembre 2015.

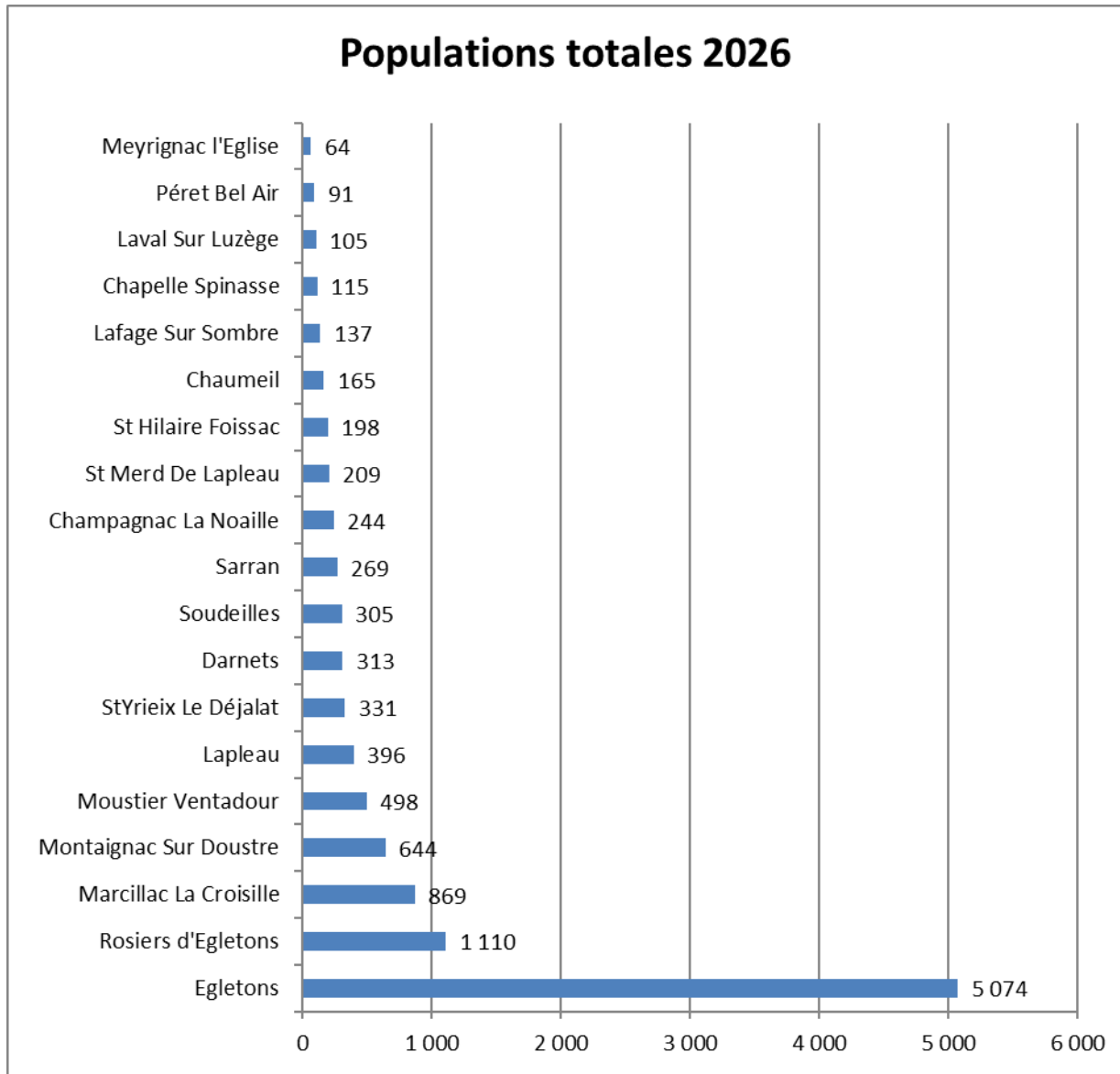
Ce schéma doit présenter les modalités présentes et envisagées de mutualisation des services entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Il en présente notamment l'impact prévisionnel sur les effectifs et sur les dépenses de fonctionnement.

Un état d'avancement du schéma est présenté chaque année dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Ce présent schéma, adopté une première fois en Conseil communautaire du 4 septembre 2015 et mis à jour chaque année depuis lors de chaque Débat d'Orientation Budgétaire, présente les différentes actions de mutualisation des services entre la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières et les communes membres.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES

La Communauté de Communes a été créée en 1997. La CC VEM se compose au 1^{er} Janvier 2026 de 19 communes, pour une population totale de 11 137 habitants.



PERSONNEL (DONNEES AU 1^{ER} JANVIER 2026)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

Publication : 13/03/2026

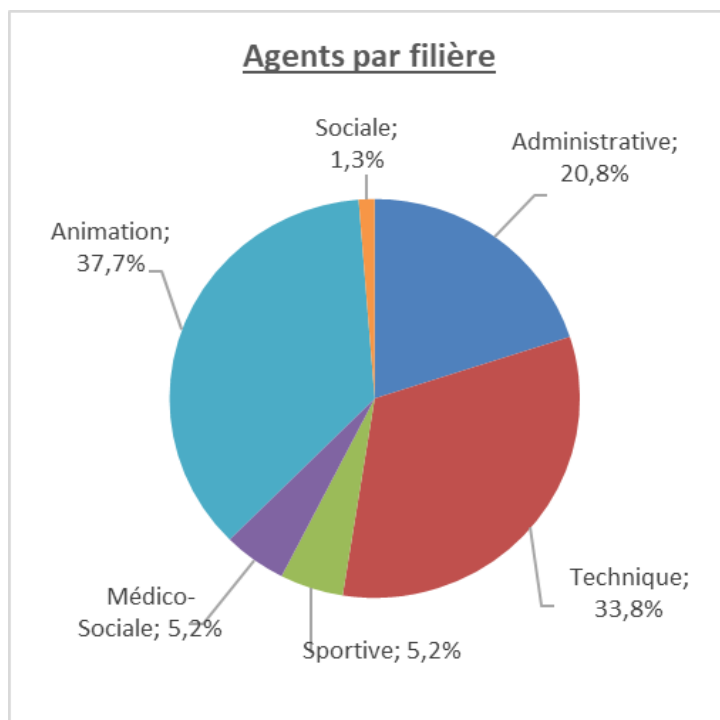
La Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières se compose, au 1^{er} janvier 2026, de 77 agents permanents (titulaires ou contractuels disposant d'un contrat d'au moins 6 mois consécutifs), répartis sur quatre pôles :

REPARTITION PAR SERVICE

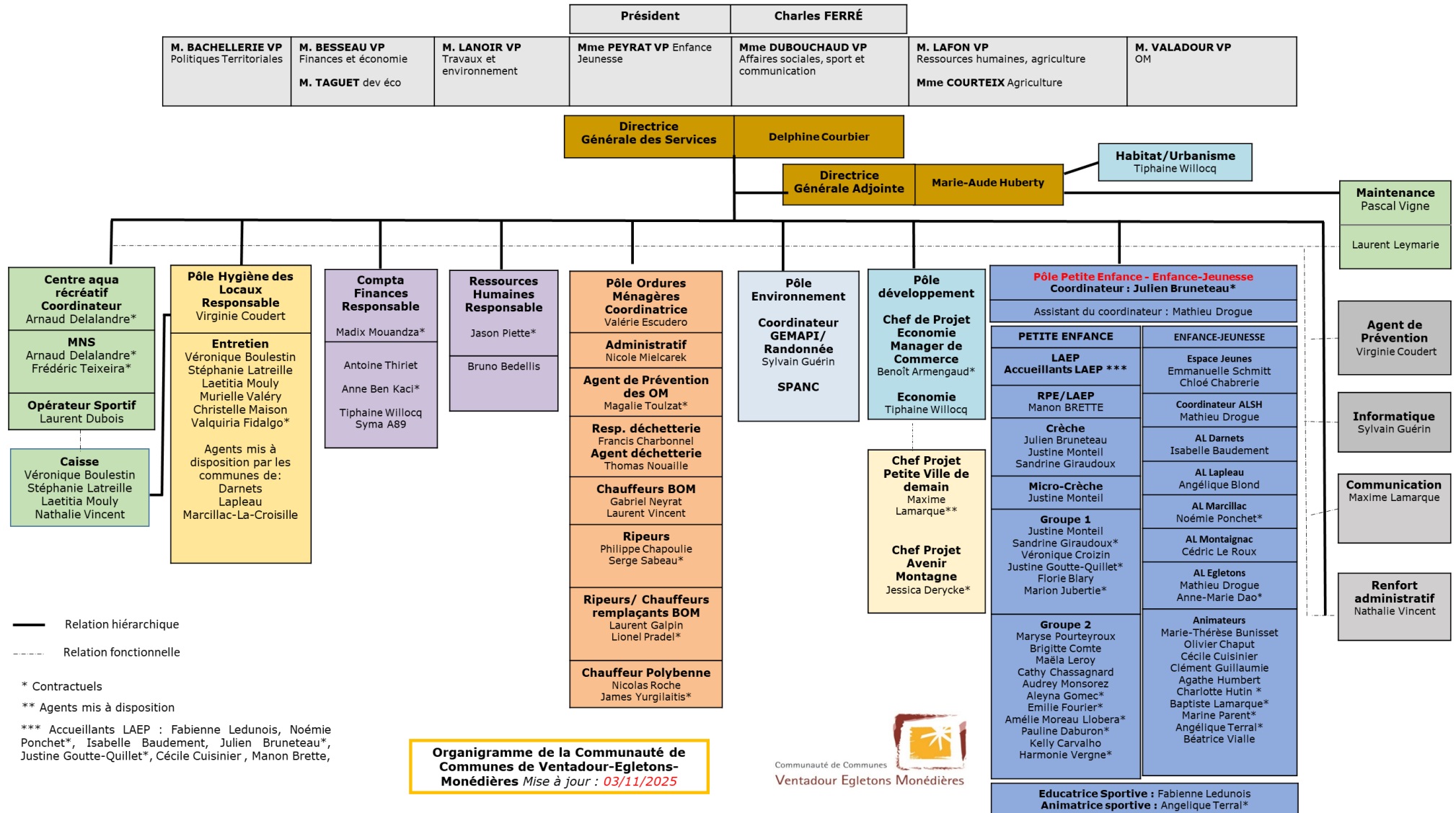
- ✚ Les bureaux administratifs : 13 agents
- ✚ Le pôle enfance-jeunesse : 40 agents
- ✚ Le Centre aquarécréatif : 9 agents
- ✚ Le service Ordures Ménagères : 15 agents

TYPLOGIE DES AGENTS AU 1^{ER} JANVIER 2026 :

Effectifs au 1er janvier 2026		2026	% 2026	Effectifs 2025
Général	Nombre d'agents	77		77
	Nombre d'ETP	72,28		73,11
Agents par statut	Titulaire	48	68,8%	53
	Non titulaire	29	31,2%	24
Agents par catégorie	Catégorie A	8	10,4%	8
	Catégorie B	12	16,9%	13
	Catégorie C	57	72,7%	56
Agents par filière	Administrative	16	22,1%	17
	Technique	23	28,6%	22
	Sportive	4	5,2%	4
	Médico-Sociale	4	5,2%	4
	Animation	29	36,4%	28
	Sociale	1	2,6%	2



ORGANIGRAMME AU 1^{ER} JANVIER 2026



PLAN D' ACTIONS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

Publication : 13/03/2026

Le schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes de Ventadour–Egletons–Monédières se compose de quatorze actions, représentant chacune des modalités différentes de mutualisation des services.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Fiche action n°1	
Action	* Mise à disposition de locaux et de personnels communaux auprès des services de la Communauté de Communes pour l'entretien des locaux, la restauration et l'animation
Type de mutualisation	* Mise à disposition ascendante de locaux et de personnel
Contexte	* Nécessité d'entretenir et de faire fonctionner les ALSH en recourant au personnel à proximité
Missions	<ul style="list-style-type: none"> * Lapeau : 4h30 hebdomadaires pour l'entretien du siège, de l'OTP, de l'ALSH + entretien extérieur, repas jusqu'au 31 décembre 2025 + 11h hebdomadaires pour l'animation périscolaire à compter de 2026 * Marcillac : entretien extérieur, agent périscolaire 500h/an + livraison des repas * Darnets : utilisation des locaux, 20h / an pour l'entretien des espaces verts, 160h/ an pour l'entretien des locaux * Montaignac : 400h/an pour l'entretien des locaux et des espaces verts * Egletons : 330h/an pour l'entretien des locaux et le service de restauration
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Partage d'agents avec les communes membres * Utilisation des locaux communaux * Eviter l'embauche de personnel intercommunal disposant d'un faible volume horaire de travail
Modalités financières	* Montant annuel en 2025 : 39 720,78 €
Calendrier	* Renouvellement tacite de la mise à disposition

Fiche action n°2

Action	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'un service commun d'instruction des Autorisations d'Urbanisme
Type de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> * Service commun – 0,2 ETP d'un agent intercommunal * Mise à disposition de personnel – 0,7 ETP d'un agent de la commune d'Egletons (fonction du nombre d'actes réalisés l'année précédente) * Prestation de service Urbadoc
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> * Dès 2015, retrait des services de l'Etat sur ces missions d'instruction pour les communes dotées d'un document d'urbanisme (Rosiers d'Egletons, Moustier-Ventadour, Egletons, Montaignac Saint-Hyppolite, Marcillac la Croisille) * Retrait étendu à toutes les communes dès l'entrée en vigueur du PLUi * Départ de l'agent instructeur de la CCVEM en septembre 2021
Missions	<ul style="list-style-type: none"> * Instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire, Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable) (Maintien du pouvoir de police des maires) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Personnel mis à disposition : instruction des autorisations d'urbanisme des communes d'Egletons, de Rosiers d'Egletons, de Darnets, Soudeilles, Péret Bel Air à l'exception des ADS relatifs à des projets sur les zones d'activités d'intérêt communautaire (Tra le Bos, Chaulaudre, Combes, Grésouillère, Bois Duval). ○ Urbadoc : instruction des autorisations d'urbanisme des autres communes et celles relatives à des projets sur les zones d'activités d'intérêt communautaire (Tra le bos, Chaulaudre, Combes, Grésouillère, Bois Duval) ○ Agent intercommunal : instruction des Cua sur certaines communes (Sarran, Lappleau, Chaumeil, La Chapelle Spinasse à compter du 1^{er} janvier 2025 + Lafage sur Sombre, Laval sur Luzège et Meyrignac l'Eglise à compter du 1^{er} janvier 2026) * Elaboration, suivi et gestion des documents d'urbanisme * Accueil et conseil aux pétitionnaires * Suivi et mise en œuvre des projets et études en matière d'aménagement, de planification et d'urbanisme (SCOT, étude et dossiers habitat) * Suivi et évaluation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal * Suivi des autorisations d'urbanisme, des contentieux éventuels et de la gestion des infractions d'urbanisme * Relations avec les partenaires institutionnels et services de l'Etat
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer l'instruction des demandes d'urbanisme de manière sécurisée * Conserver une proximité de l'instruction
Modalités financières	<ul style="list-style-type: none"> * Convention de mise à disposition signée entre la commune d'Egletons et la Communauté de Communes * Convention de prestation de service avec le bureau d'étude URBADOC depuis septembre 2021

	<p style="text-align: center;"><small>Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 12/03/2026 Publication : 11/03/2026</small></p> <ul style="list-style-type: none"> * Montant annuel en 2025 : <ul style="list-style-type: none"> o 34 349,69€ pour la mise à disposition du personnel d'Égletons o 31 431,00€ pour la prestation Urbadoc * Refacturation aux communes de l'instruction des ADS à hauteur de 50% du coût à compter de l'année 2025.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en œuvre depuis l'approbation du PLUi le 30 janvier 2020

Fiche action n°3	
Action	<ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition de la commune d'Égletons, d'un attaché principal, à hauteur de 100 % de son temps de travail, pour exercer les activités de chef de projet Petites Villes de Demain
Type de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition de personnel
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> * Lancement du plan d'actions en juillet 2021 * Mise en œuvre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. * Coordination de la conception et de l'actualisation du projet de territoire, avec la définition de la programmation, la coordination des actions et des opérations de revitalisation. * Appui et conseil des instances décisionnelles intercommunales et communales engagées dans le projet. * Création et développement des liens étroits avec les partenaires locaux qu'ils soient publics, associatifs ou privés.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> * Conception et suivi du projet * Conduite du programme opérationnel * Pilotage et animation du programme * Mission centre-ville * Chargé de communication
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain
Modalités financières	<ul style="list-style-type: none"> * Montant 2025 : 83 651,60 € * Convention de mise à disposition signée entre la commune d'Égletons et la Communauté de Communes
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> * A compter du 1er juillet 2021 pour 36 mois renouvelable une fois

Fiche action n°4

Action	<ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition d'un agent administratif, à hauteur de 20% de son temps de travail, auprès de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, pour assurer le secrétariat et la comptabilité du Secteur Intercommunal d'Electrification d'Egletons * Mise à disposition également des moyens matériels nécessaires à l'exécution des tâches (bureau, copieur, etc.)
Type de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition de personnel
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition préexistante au sein du SIRTOM de la région d'Egletons * Poursuite de cette action suite à l'intégration du personnel du SIRTOM
Missions	<ul style="list-style-type: none"> * Secrétariat et comptabilité du Secteur Intercommunal d'Electrification d'Egletons
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Mutualisation de compétences
Modalités financières	<ul style="list-style-type: none"> * Montant en 2025 : 9 418,61 € * Convention de mise à disposition signée entre la Fédération Départementale d'Electrification et d'Electricité et la communauté de communes
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> * Début de l'action en 2005 par le SIRTOM de la région d'Egletons * Poursuite de l'action à compter de 2018 par la Communauté de Communes et jusqu'au 31 décembre 2025

Fiche action n°5

Action	<ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition d'un agent administratif, à hauteur de 25% de son temps de travail, auprès du SYMA A89 Haute-Corrèze Ventadour, pour assurer le secrétariat et la comptabilité. * Mise à disposition également des moyens matériels nécessaires à l'exécution des tâches (bureau, copieur, etc.)
Type de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition de personnel
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> * Retrait du Département de la Corrèze du syndicat au 1^{er} janvier 2018, dont le personnel assurait le secrétariat et la comptabilité du SYMA A89
Missions	<ul style="list-style-type: none"> * Secrétariat et comptabilité du SYMA A89
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Mutualisation de compétences
Modalités financières	<ul style="list-style-type: none"> * Montant en 2025 : 9 071,75 € * Convention de mise à disposition signée entre le SYMA A89 et la communauté de communes
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> * Début de l'action en juillet 2018 * Poursuite de l'action à compter de 2019 par tacite reconduction de la convention

Accusé certifié exécutoire
Fiche action n°6
 Réception par le préfet : 12/03/2026
 Publication : 13/03/2026

Action	* Entente pour l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Doustre
Type de mutualisation	* Mise à disposition de personnel * Coordination des actions
Contexte	* Compétence GEMAPI à exercer désormais à l'échelle de bassins versants et non plus à l'échelle intercommunale * Bassin Versant du Doustre partagée entre trois EPCI (CC VEM, Tulle Agglo, CC XVD)
Missions	* Création en 2023 d'un poste à temps plein de Technicien Rivières porté par la CC XVD et mutualisé à l'échelle des trois EPCI
Objectifs	* Mutualisation de compétences
Modalités financières	* 10% du reste à charge (après déduction subvention agence de l'eau) du poste de Technicien Rivières sera supporté par la CC VEM, par remboursement annuel à la CC XVD.
Calendrier	* Avenant à la convention signée fin avril 2023 allant jusqu'à fin 2028 <i>*De 2020 à 2023, la CC VEM était désignée au sein de cette entente comme collectivité référente. Une mutualisation de compétences par une mise à disposition de personnel était effective.</i>

Fiche action n°7

Action	* Mise à disposition du service de prévention de la production de déchets auprès de la Communauté de Communes V2M (Vézère-Monédières-Millesources)
Type de mutualisation	* Mise à disposition de service
Contexte	* La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières et la Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, soumises à l'obligation d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, se sont vues proposer, par la Région Nouvelle-Aquitaine, un projet de convention d'objectifs permettant de financer à 70%, sur 2 ans, un poste de chargé de mission dédié à ce programme.
Missions	* Elaboration et mise en œuvre des actions du PLPDMA sur les territoires de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières et la Communauté de Communes V2M
Objectifs	* Mutualisation de compétences
Modalités financières	* Montant versé par V2M en 2025 : 7 158,59 * Convention de mise à disposition signée avec la C.C. V2M

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> * Signature de la convention de mutualisation Novembre 2022 * Début de l'action en mai 2023 pour une durée de 2 ans * Fin de l'action Mai 2025
-------------------	--

Fiche action n°8	
Action	* Mise à disposition de service des services techniques d'Egletons pour l'entretien des espaces extérieurs de la Maison de l'Enfant et du site des Combes
Type de mutualisation	* Mise à disposition ascendante de personnel et de matériel
Contexte	* Appui au service technique de la Communauté de Communes en recourant au personnel à proximité
Missions	<ul style="list-style-type: none"> * Maison de l'Enfant : tonte, débroussaillage et déneigement le cas échéant * Site des Combes : Entretien des chéneaux avec utilisation de nacelle, entretien des espaces extérieurs et déneigement le cas échéant
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Partage d'agents avec les communes membres * Eviter l'embauche de personnel intercommunal disposant d'un faible volume horaire de travail * Réaliser des économies en mutualisant la location de la nacelle
Modalités financières	* Montant annuel en 2025 : 2 241 €
Calendrier	* Convention à compter du 1 ^{er} juillet 2024 - Renouvellement tacite jusqu'au 30 juin 2028

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Fiche action n°9	
Action	* Mise à disposition de matériel pour les animations (Sono, Podium, Barnums)
Type de mutualisation	* Mise à disposition de matériel
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> * Besoins ponctuels des communes, ne justifiant pas l'achat de matériel * Acquisition de ces équipements par la communauté de communes pour des besoins plus réguliers
Missions	* Prêt de matériel
Objectifs	* Economies d'investissement

Modalités financières	<ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition gratuite * Convention de mise à disposition signée entre la commune et la communauté de communes
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> * Début de l'action en 2008 * Poursuite à chaque nouvelle acquisition ou renouvellement d'équipement

GROUPEMENT DE COMMANDES

Fiche action n°10	
Action	<ul style="list-style-type: none"> * Groupement de commandes pour les fournitures administratives et le transport collectif
Type de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> * Groupement de commandes
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> * Expertise de la commande publique au sein des services de la Communauté de Communes * Recherche d'économies et d'optimisation des achats
Missions	<ul style="list-style-type: none"> * Lancement d'une consultation par la communauté de communes pour ses services et les communes intéressées
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Economies de fonctionnement * Gain de temps par la mutualisation de la consultation
Modalités financières	<ul style="list-style-type: none"> * Accord cadre à bons de commande – Procédure adaptée
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> * Consultation lancée en octobre 2015 pour les fournitures administratives, reconduite en 2018, 2021 et en 2024 - Durée du marché d'un an renouvelable deux fois * Consultation lancée en juin 2016 pour le transport collectif, et renouvelée en juin 2017, juin 2020 et juin 2023 - Durée du marché d'un an renouvelable deux fois

AUTRES

Fiche action n°11	
Action	<ul style="list-style-type: none"> * Travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation
Type de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> * Maîtrise d'ouvrage déléguée
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> * Dans le cadre de sa compétence schéma directeur d'alimentation en eau potable, la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation en lieu et place des communes

<p>Missions</p>	<p> Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 12/03/2026 Publication : 13/03/2026 <ul style="list-style-type: none"> * Organiser et gérer le marché de travaux (conclure les contrats, signer et notifier les marchés, suivre leur exécution technique, réception de l'ensemble des ouvrages) * Assurer la gestion administrative et financière du marché * Conduire l'ensemble des procédures nécessaires à l'obtention des autorisations relatives à l'opération * Gérer les demandes de subvention </p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Les travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation des réseaux d'eau potable (de compétence communale) sont nécessaires à la réalisation de l'étude diagnostique et schéma directeur portée par la communauté de communes
<p>Modalités financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Dépenses prévisionnelles : 701 207,24 € TTC * Subventions prévisionnelles : 411 117,30 € * Reste à charge pour les gestionnaires : 290 089,94 € (avant récupération FCTVA ou TVA)
<p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Décembre 2021 : signature de la convention * Travaux conduits de 2022 à 2025

Fiche action n°12	
<p>Action</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mutualisation des démarches : <ul style="list-style-type: none"> o De mise en conformité vis-à-vis du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) o D'accès à l'outil Vigifoncier de la SAFER o Déploiement de l'outil de communication : Panneau Pocket
<p>Type de mutualisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Groupement de commandes et mutualisation des coûts
<p>Contexte</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Entrée en vigueur du RGPD au 25 mai 2018 * Dans le cadre du suivi du PLUI, présentation d'un outil de suivi des transactions foncières par la SAFER
<p>Missions</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Portage administratif et financier par la Communauté de Communes
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Economies d'échelle
<p>Modalités financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Montant en 2025 : <ul style="list-style-type: none"> o Démarche RGPD : 8 329,20 € en 2025- A compter de l'année 2025, le coût du DPO est refacturé à chaque entité bénéficiaire (communes, établissement, syndicat) o Accès à Vigifoncier : 0 € o Panneau Pocket : 2 270 €
<p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Début de l'action en janvier 2019

Fiche action n°13	
<p>Action</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Partenariat Inter EPCI 2025 dans le cadre d'une entente pour la mise en œuvre du service public de conseil à la rénovation de l'habitat

<p>Type de mutualisation</p>	<p>Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 12/03/2026 Tulle Agglo, 09/03/2026</p> <p>* La structure porteuse de la plateforme de rénovation est la communauté d'agglomération Tulle Agglo qui est désignée comme coordonnateur du partenariat entre les 7 EPCI (Tulle Agglo, Haute Corrèze Communauté, Midi Corrèzien, Pays d'Uzerche, Ventadour Egletons Monédières, Xaintrie Val Dordogne, Vézère Monédières Millesources).</p>
<p>Contexte</p>	<p>* L'année 2024 constituait la dernière année de déploiement du service public de conseil à la rénovation énergétique dans le cadre d'un appel à projet régional avec un financement SARE/Région établi sur la base d'actes métiers.</p> <p>A partir de 2025, le conseil d'administration de l'Anah a adopté un nouveau mode de contractualisation avec les collectivités territoriales afin de faire perdurer ce service public de la rénovation de l'habitat (délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du « Pacte territorial France Rénov' »).</p> <p>Cette nouvelle contractualisation prend la forme d'une convention de programme d'intérêt général (PIG) centré sur la mise en œuvre du « Pacte territorial France Rénov' »</p> <p>Les groupements d'EPCI étant éligibles à se constituer maîtres d'ouvrage pour la signature d'une convention de PIG Pacte Territorial France Rénov', les 7 EPCI déjà associées en 2023 et 2024 ont décidé de faire perdurer leur partenariat pour la signature commune d'un PIG-Pacte Territorial France Rénov' d'une durée de 5 ans dénommé : Service public intercommunautaire pour la rénovation de l'habitat en Haute, Moyenne et Midi Corrèze.</p>
<p>Missions</p>	<p>* Portage de la plateforme par Tulle Agglo dans le cadre d'une entente entre EPCI</p>
<p>Objectifs</p>	<p>* Gestion harmonisée et efficace de la plateforme inter EPCI</p>
<p>Modalités financières</p>	<p>* Les missions relatives au déploiement de la plateforme de rénovation font l'objet d'un cofinancement : une partie est financée par L'ANAH, et une autre par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui finance sous forme forfaitaire les postes des conseillers en rénovation énergétique via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) annuel.</p> <p>* L'autofinancement restant à la charge du territoire est réparti sur la base du bilan du service et des cofinancements effectivement reçues entre les EPCI au prorata d'une clé de répartition tenant compte de la population légale en vigueur.</p> <p>* Estimation reste à charge global 2025 pour la CCVEM : 5 373€</p>
<p>Calendrier</p>	<p>* Le Conseil Communautaire du 09 décembre 2024 a approuvé la convention de partenariat du Pacte Territorial, qui prendra fin en 2029</p>

Action	* Mutualisation de l'aire d'accueil des gens du voyage
Type de mutualisation	* Gestion partagée de l'aire d'accueil des gens du voyage entre Haute Corrèze Communauté (HCC) et Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières (CC VEM)
Contexte	* L'aire d'accueil a été créée pour répondre à la loi du 05/07/2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et aux recommandations du schéma départemental qui préconise un accueil de 24 places sur le territoire de HCC, dont 4 places affectées au territoire de la CC VEM.
Missions	* La CC VEM remplit ses obligations légales en contribuant au financement de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de la présente aire d'accueil.
Objectifs	* Economie de fonctionnement et optimisation de l'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage
Modalités financières	* Contribution annuelle : * 2025 : 8 983,05 €
Calendrier	* La convention couvre la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.

PERSPECTIVES

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la Communauté de Communes a fait l'acquisition, en fin d'année 2025, d'un broyeur de végétaux qu'elle propose de mettre à disposition des communes de son territoire, afin de diminuer l'apport des déchets verts de celles-ci en déchetterie. Les déchets verts une fois broyés seront à valoriser sur place en paillage ou en compost.